



GUIDE DU PARENT



MONT·SAINT·
GRÉGOIRE

Camp Youhou! de Mont-Saint-Grégoire

Été 2022



TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1. Fonctionnement relatif à l'inscription	4
2. Reçu d'impôt	4
3. Les heures d'animation du camp Youhou!	4
4. Procédures pour les arrivées et les départs	4
5. Code de vie du campeur Youhou!	5
6. À apporter quotidiennement	6
7. Code vestimentaire	6
8. Objets perdus	6
9. Objets personnels	7
10. Maladie	7
11. Administration des médicaments	7
12. Allergies	8
13. Urgence	8
14. Mesures de la COVID	8
15. Coordonnées et informations	8
16. Sorties	9
17. Domaine du rêve	
18. Blessure	9



COORDONNÉES IMPORTANTES

Directeur des camps Youhou!

Frédéric Lanoue

Courriel : frederic.lanoue@grouperdomisa.com

Directeur des Camps Youhou!

Thomas Gagnon

Courriel : thomas.gagnon@youhou.zone

Directrice de la programmation Youhou!

Alexandra Ouellet

Courriel: alexandra.ouellet@youhou.zone

Coordonnateur du camp Youhou! de Mont-Saint-Grégoire

Ludovick Pinault

Courriel : ludovick.pinault@youhou.zone



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Fonctionnement relatif à l'inscription

1.1 Modalités d'inscription

- Par internet: Il est possible de procéder à l'inscription de votre enfant via *Qidigo* et de sélectionner le Camp de jour 2022. Il est aussi possible d'y accéder par le site http://www.mmsg.ca/_home.

1.2 Modification de l'inscription (ajout/annulation d'activité)

Procédure : Pour un ajout, vous devez retourner dans votre dossier et choisir l'activité en question comme lors de l'inscription initiale.

2. Reçu d'impôt

Un lien internet vers votre relevé 24 vous sera acheminé par courriel dans les délais prescrits par la loi. Cependant, une directive du Ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d'assurance sociale de la personne à qui nous remettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible. Faute de quoi, nous ne pourrons pas vous acheminer le relevé 24.

3. Les heures d'animation du camp Youhou!

Les heures d'animation régulières sont de **9h00 à 16h00**.

Les heures d'animation du service de garde sont de **7h00 à 9h00** et de **16h00 à 18h00**.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les personnes inscrites sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Il est donc **obligatoire** d'avertir le coordonnateur par courriel ou en personne, au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le/les enfants en question. Une pièce d'identité avec photo sera exigée.

4. Procédures pour les arrivées et les départs

4.1 Enfants non inscrits au service de garde



Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser le coordonnateur dans le formulaire d'inscription. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 8h45 et il doit quitter pour 16h15.

4.1.1 Centre Communautaire de Mont-Saint-Grégoire

Arrivée et départ pour le séjour d'animation régulier:

Arrivée: On vous demande de prendre une place de stationnement et de sortir votre enfant ainsi que ses effets personnels. Un animateur accueillera l'enfant à l'entrée du centre communautaire.

Départ: Lors de votre arrivée dans le stationnement, donnez le nom de votre ou vos enfants à l'animateur en charge. Prenez ensuite une place de stationnement et l'animateur appellera votre enfant pour lui annoncer qu'il est l'heure de quitter.

Frais de retard

Des frais de **5\$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard non motivé. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir nous envoyer un courriel afin de nous en informer : ludovick.pinault@youhou.zone

5. Code de vie du campeur Youhou!

1. Je respecte l'adulte et les autres enfants en gestes et en paroles;
2. Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition;
3. Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;
4. Je respecte les règles de sécurité en tout temps;
5. Je tente de respecter les règles de distanciation et d'hygiène;
6. La violence physique et verbale n'est aucunement tolérée.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur ou le coordonnateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné au coordonnateur dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.



3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par la coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

6. À apporter quotidiennement

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses affaires. Assurez-vous que le sac de l'enfant comporte tout le matériel dont il a besoin et qu'il est nettoyé régulièrement.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié :

- Casquette ou chapeau;
- Maillot de bain;
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur)
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch froid, 2 collations santé minimum);
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales).
- Sandales pour les jeux d'eau (seulement et uniquement pour les jeux d'eau)

- Une gourde personnelle (avec le nom inscrit)
- Désinfectant pour les mains *Optionnel*

7. Code vestimentaire

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
- Souliers de course
- Chapeau, casquette

8. Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez-vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.



9. Objets personnels

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est **obligatoire** de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

10. Maladie

****Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :***

- Fièvre;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites (poux).
- Perte d'odorat;
- Étourdissement.

Ou tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19

***Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.**

Si certains symptômes liés à la Covid-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou tuteur responsable.

11. Administration des médicaments

Nous vous demandons d'informer la coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis au coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.



12. Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer le coordonnateur ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir **EN TOUT TEMPS**, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

13. Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint.

14. Mesures COVID

Si un enfant est isolé, car ce dernier a des symptômes liés à la COVID, la personne qui la prend en charge (le coordonnateur) aura une protection complète (masque, visière, blouse et gants) pour minimiser les risques de propagation.

Les salles de bains que les enfants vont utiliser vont être nettoyées le plus fréquemment possible. De ce fait, le risque de contamination sera grandement réduit entre les différents groupes du camp de jour.

Pour minimiser le plus possible les risques de transmission de germes entre les enfants, il serait important de laver leurs mains avant de venir le reconduire au camp. Ils pourront reprendre du désinfectant pour les mains à leur arrivée au camp.

Lors de toutes les entrées et toutes les sorties des plateaux intérieurs, les enfants seront amenés à prendre du désinfectant pour les mains.

15. Coordonnées et informations



Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) en avisant directement le coordonnateur par courriel.

16. Sorties

Tous les mercredis, une sortie est offerte aux enfants. Suivant **un coût supplémentaire**, votre enfant pourra participer à la sortie offerte pendant la semaine. Vous pouvez aller voir les sorties offertes sur Qidigo dans la section CDJ 2022.

Durant les sorties aquatiques, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.

Le départ des enfants se fera du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire auquel votre enfant est inscrit vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30**, selon la sortie.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi.

Aucun repas chaud ne sera accepté en tout temps puisque nous n'aurons pas accès aux micro-ondes. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine concernant des informations supplémentaires.

Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

17. Domaine du rêve

Tous les jeudis, une sortie au Camping Domaine du Rêve est offerte aux enfants pour le plaisir de tous. Cette sortie est **GRATUITE**. Il s'agit d'une sortie offerte par la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous durant nos sorties au Camping Domaine du Rêve.

Le départ des enfants se fera du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire auquel votre enfant est inscrit vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30**.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors de cette sortie.

- **Lunch froid**
- **Serviette/maillot de bain/Sandaes fermées**



- Bouteille d'eau et crème solaire

18. Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Plusieurs animateurs sont formés en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

- 1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
- 2- Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
- 3- Administrer les premiers soins (*selon les compétences acquises*) avec une protection individuelle (un masque et des gants).
- 4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
- 5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par le coordonnateur du camp de jour.

En vous souhaitant un bel été!

L'équipe Youhou! 2022.